La Société de secours mutuels du corps enseignant fribourgeois

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **39 (1910)**

Heft 8

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

XXXIXme ANNÉE. N° 8. 15 AVRIL 1910.

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : **3 fr.** — Pour l'étranger : **4 fr.** — Prix du numéro : **20 ct.**
Prix des annonces : **15 ct.** la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le Dr Julien Favre,** *professeur à l'Ecole normale,* **Hauterive-Posieux.**

Pour les annonces, écrire à *M. J. Crausaz, 4, rue Grimoux, à Fribourg,* et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'*Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.*

SOMMAIRE : *La Société de secours mutuels du corps enseignant fribourgeois. — Bilan géographique et historique de l'année 1909. — Notre système disciplinaire. — Gymnastique scolaire. — Le Printemps (vers). Echos de la presse. — Bibliographies. — Chronique scolaire. — Avis.*

La Société de secours mutuels du corps enseignant fribourgeois.

AVANT-PROPOS

Avant d'entrer directement en matière sur le sujet qui nous occupe, nous croyons opportun de donner, pour l'édification de nos membres actifs, l'explication suivante.

Le premier exercice de la Société, entré en vigueur le 1er juillet 1908, s'est clôturé le 1er juillet 1909. En suivant le même ordre de dates, l'exercice suivant devrait être bouclé le 1er juillet 1910. Or, cette manière de faire présente de sérieux inconvénients. Sans compter qu'elle peut compliquer la tâche

déjà si laborieuse du caissier, elle ne paraît pas en parfaite corrélation avec la teneur de l'art. 18 des statuts. Ledit article prévoit, en effet, que les secours accordés à un sociétaire pendant l'année civile ne sauraient excéder le montant de 180 fr., soit trois mois d'indemnité. C'était, en perspective, une source de conflits éventuels. Pour cette raison péremptoire, le Comité de direction a jugé à propos de clôturer le deuxième exercice le 31 décembre 1909, afin de faire coïncider l'année des comptes avec l'année civile.

Le nouveau mode présente aussi cet avantage de pouvoir, sans précipitation, soumettre les comptes d'abord à la Commission examinatrice nommée par l'assemblée générale ; ensuite, au Comité de direction ; puis, enfin, au Conseil d'administration ; cela, avant l'assemblée générale qui, à son tour, en entend la lecture, avec le rapport qui les concerne, joint au rapport général sur la marche de la Société. Or, il peut arriver que l'assemblée générale de la Société fribourgeoise d'éducation soit convoquée pour le commencement de juillet : c'était justement le cas cette année. Dans ces circonstances, on risquait de tronquer les comptes de la période annuelle et de se voir dans l'obligation de reporter sur la période suivante les opérations d'une partie du mois de juin.

La mesure prise par le Comité de direction paraît donc pleinement se justifier.

I. Considérations générales.

Chacun sait que la loi de solidarité est le principe de l'institution mutualiste, à quelque degré et sous quelque forme qu'elle entreprenne la défense sociale. On s'associe pour faire ensemble ce que chacun ne pourrait faire isolément ; on groupe les moyens de défense contre les maux de la vie journalière pour que ceux-là seuls qui sont frappés profitent de la cotisation de tous, mise en commun en vue du risque dont chacun se sent menacé.

Ce beau principe de solidarité fraternelle a été le point de départ et la base solide de notre association ; il doit diriger et remplir toute notre activité mutualiste. La solidarité n'est-elle pas l'une des plus belles applications du commandement par excellence du divin Maître : « Aimez-vous les uns les autres ? »

C'est ce que la presque totalité des membres du corps enseignant a fini par comprendre et mettre en pratique. En effet, si nous comparons l'état général actuel de notre Société avec ce qu'elle était il y a une année, nous constatons avec une satis-

faction bien légitime qu'elle a fait des progrès réjouissants sous tous les rapports : état de la caisse, fonds de réserve, membres actifs, tout suit une progression ascendante de plus en plus marquée. Du même coup, les préventions que d'aucuns nourrissaient encore contre la Société naissante se sont évanouies. A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, il n'est, croyons-nous, personne de bien pensant qui s'aviserait de mettre en doute sa stabilité financière ni de contester les services qu'elle est appelée à rendre au corps enseignant. De nombreux faits palpables sont là pour prouver hautement le contraire. Combien d'instituteurs ont eu recours à ses bons offices durant les mauvais jours? Aussi, comment qualifier l'égoïsme de celui qui, par faux orgueil, calcul ou défiance, se tiendrait à l'écart de ses collègues en n'apportant pas, lui aussi, sa pierre au parachèvement de l'édifice mutualiste dont nous avons posé les fondements?

En terminant ce petit aperçu général, qu'il nous soit permis d'adresser ici à ceux qui, les premiers, lancèrent l'idée tout à la fois généreuse, humanitaire et patriotique, de fonder parmi nous une Société de secours mutuels, un chaleureux merci. Par leur courageuse initiative, ils ont élevé le prestige des instituteurs fribourgeois à leurs propres yeux d'abord, puis aux yeux de nos collègues des cantons confédérés qui s'étonnaient à bon droit de ne voir fleurir chez nous, notre caisse de retraite exceptée, aucune œuvre sociale. Tandis que ces derniers, mieux partagés peut-être sous certains rapports, étaient unis, groupés, nous restions isolés, privés d'appui mutuel, livrés à nos propres forces au moment de l'épreuve.

Aujourd'hui cette grave lacune de notre organisation est en partie comblée. Nous nous sentons liés par une communauté d'intérêts réciproques; nous poursuivons la pacifique réalisation du même idéal par l'entente des esprits et l'harmonie des cœurs.

II. Activité du Conseil d'administration et du Comité de direction.

Bien que le Comité de direction n'ait pas cru devoir, pendant le semestre écoulé, convoquer en séance spéciale le Conseil d'administration, ce dernier n'en a pas moins donné quelques preuves de sa vitalité. A plus d'une reprise, il a été consulté sur des mesures d'ordre administratif. Ainsi, il a été appelé à se prononcer sur la question si complexe de l'assurance-accident, question qui, à ce moment-là du moins, fut résolue négativement.

Nous avons aussi adressé à chacun des membres de l'administration la liste, par district, des instituteurs ou institutrices non âgés de quarante ans et ne faisant pas encore partie de la Société. A cette occasion, ces Messieurs furent priés de bien vouloir user de leur influence auprès des retardataires pour les engager vivement à se solidariser avec la grande majorité de leurs collègues. Nous avons la persuasion que les membres du Conseil travailleront, comme par le passé, chacun dans sa sphère respective, au développement toujours plus intense de notre jeune association mutualiste. Prochainement, nous aurons à soumettre à l'administration diverses propositions se rattachant à de futures œuvres connexes de la Société : assurance-accident, assurance sur la vie, épargne, etc.

Le Comité de direction a tenu huit séances particulières; c'est dire qu'il n'est pas resté inactif. Sa tâche a été facilitée par le fait que le secrétaire soussigné, appelé à remplacer M. Paul Dessibourg, instituteur à Estavayer-le-Lac, habite la ville de Fribourg, à l'instar de ses deux collègues.

La direction s'est occupée de toutes les questions courantes ayant trait à la gestion des affaires de la Société. Elle s'est fait un point d'honneur de les résoudre le plus équitablement possible, de manière à ce que personne ne pût se croire lésé. Dans toutes les décisions qui ont été prises vis-à-vis des nombreuses demandes d'indemnité qui lui sont parvenues, le Comité a toujours cherché à concilier les intérêts individuels avec le bien général de la collectivité, s'en tenant en cela strictement à la teneur des statuts.

Puisque nous parlons de statuts, hâtons-nous d'ajouter qu'ils ont été réimprimés par les soins du Comité. Il en a été tiré un stock considérable d'exemplaires; chaque membre honoraire ou actif en a reçu un en temps opportun.

Afin de se tenir sans cesse au courant du mouvement mutualiste étranger, mouvement qui va toujours en s'accentuant, surtout en Belgique, la terre classique de l'assurance mutuelle, le Comité a jugé à propos de s'abonner à une revue *ad hoc*, l'*Avenir de la Mutualité*. Ce journal, édité à Bordeaux, nous paraît être bien rédigé. A l'occasion, nous serons heureux d'en faire bénéficier nos sociétaires en en publiant quelques extraits dans le *Bulletin pédagogique*.

L'active correspondance qui résulta des huit séances du Comité de direction a porté principalement sur le recrutement des membres honoraires et des membres actifs, sur les demandes d'indemnité de la part de sociétaires malades et, en général, sur tout ce qui, de loin ou de près, pouvait contribuer à la prospérité de notre œuvre.

Dernièrement, différents cas, non prévus par les statuts, furent soumis à l'appréciation de notre Comité. Ce dernier se vit dans l'obligation de soumettre à l'assemblée générale la question de l'assurance-accident. Cette fois-ci, les opinions furent en grande majorité affirmatives, bien que n'ayant pas d'effet rétroactif. Toutefois, vu l'état de la caisse et certaines circonstances particulières, nous nous sommes décidés, à titre transitoire et exceptionnel, de solutionner deux des cas cités plus haut, à l'entière satisfaction des intéressés. Un autre cas, entouré de circonstances plutôt défavorables, n'a pas pu être pris en considération.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons déclarer d'ores et déjà que la question de l'assurance-accident, avec les distinctions essentielles qu'elle comporte, sera résolue par la direction d'entente avec l'administration, sous réserve de ratification par l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion de la Société fribourgeoise d'éducation. Cette mesure radicale dissipera bien des malentendus et fera taire toute divergence d'idée sur l'interprétation de l'art. 15.

Nous ne saurions clore ce rapide exposé de l'activité de notre double comité sans accorder une mention toute spéciale au travail zélé et consciencieux de notre dévoué caissier, qui apporte dans l'accomplissement de ses importantes et délicates fonctions une méthode sûre et claire et une exactitude digne de tout éloge. *(A suivre.)*

Bilan géographique et historique

DE L'ANNÉE 1909

EUROPE

Angleterre. — Par leur situation géographique, les Iles Britanniques forment l'avant-garde de l'Europe en face du reste du Globe. Leur caractère insulaire, d'où découle la nécessité de la navigation maritime, est pour beaucoup dans le génie commercial et d'expansion mondiale qu'on doit reconnaître à l'Angleterre, devenue le centre du plus vaste Empire que l'histoire ait enregistré. Sa domination s'étend sur le quart du Globe.

L'impérialisme britannique s'est accentué en août dernier dans une Conférence intercoloniale, tenue pour la défense commune de la métropole et de ses colonies. Il s'agit pour